

**SENATE**



**SÉNAT**

**CANADA**

**DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR  
*LE BUDGET DES DÉPENSES 2010-2011***

**Comité sénatorial permanent des  
finances nationales**

**QUATRIÈME RAPPORT**

*Président*

L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*

L'honorable Irving R. Gerstein

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>AUDIENCES CONSACRÉES AU BUDGET DES DÉPENSES 2010-2011.....</b>	<b>1</b>
A. TRANSFERTS AUX PROVINCES.....	2
B. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE .....	4
C. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS .....	6
D. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL .....	9
E. POSTES CANADA .....	11
F. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE .....	13
G. SOCIÉTÉ RADIO-CANADA .....	16
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>18</b>

## **DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2010-2011**

### **INTRODUCTION**

Conformément aux usages du comité, plusieurs dates de séance ont été réservées à l'examen du *Budget principal des dépenses 2010-2011*. L'étude initiale a débuté le 23 mars 2010. Le comité a alors entendu le président du Conseil du Trésor, l'honorable Stockwell Day, dont le témoignage a porté sur ce budget principal des dépenses.

Le comité a également recueilli le témoignage des fonctionnaires suivants du Secrétariat du Conseil du Trésor : M. Alistair Smith, secrétaire adjoint du Secteur de la gestion des dépenses, qui était accompagné de M. Brian Pagan, directeur exécutif de la Division des opérations et prévisions de dépenses, au Secteur de la gestion des dépenses. Après avoir présenté leur exposé, les fonctionnaires ont répondu aux premières demandes de renseignements du comité au sujet des dépenses prévues par le gouvernement pour le nouvel exercice financier et ils ont également présenté ultérieurement des réponses écrites. Les détails du projet de loi de crédits provisoires ont été soumis à l'examen du comité avant la fin de mars 2010, et un rapport intérimaire (le troisième rapport du comité) a été présenté au Sénat le 25 mars 2010. Depuis cette date, le comité poursuit l'étude du *Budget des dépenses 2010-2011*.

Dressé bien avant le début de l'exercice, le budget principal n'englobe pas d'ordinaire les initiatives annoncées dans le budget du ministre des Finances. Y figurent cependant toutes les mesures annoncées dans les budgets et les mises à jour financières antérieurs. Quant aux mesures du budget de 2010, elles figureront dans les budgets supplémentaires : le Budget supplémentaire des dépenses (A) a été déposé le 25 mai 2010 et il y aura probablement d'autres budgets supplémentaires en octobre 2010 et en février 2011.

### **AUDIENCES CONSACRÉES AU BUDGET DES DÉPENSES 2010-2011**

Le comité a consacré 12 séances au *Budget principal des dépenses 2010-2011*. Il souhaite, dans le présent rapport intérimaire, attirer l'attention sur les thèmes suivants :

1. Transferts aux provinces
2. Commission de la fonction publique
3. Programme de développement des collectivités

4. Vérificateur général
5. Postes Canada
6. EAAC
7. SRC

## **A. Transferts aux Provinces**

La péréquation est un programme de transfert fédéral conçu pour aplanir les différences de capacité fiscale entre les provinces. En procurant aux provinces moins prospères une compensation pour la faiblesse relative de leurs assiettes fiscales ou de leurs ressources naturelles, la péréquation contribue à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des niveaux de services publics sensiblement comparables à des taux d'imposition sensiblement comparables, peu importe où ils vivent au Canada.

Le programme de péréquation est entièrement financé sur les revenus généraux du gouvernement fédéral. L'objectif du programme de péréquation a été consacré par la Loi constitutionnelle de 1982. Les paiements de péréquation sont inconditionnels : les provinces qui les reçoivent peuvent dépenser les fonds conformément à leurs propres priorités.

En décembre 2006, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a publié un rapport sur le programme de péréquation, *L'équilibre fiscal horizontal : Vers une démarche fondée sur des principes*. Il a conclu que ce programme devait obéir à un ensemble clair de principes qui apporterait plus de transparence et de responsabilisation aux accords fiscaux et susciterait un meilleur climat de coopération dans les relations intergouvernementales.

Le mécanisme utilisé pour établir la valeur totale du programme de péréquation, ainsi que le montant que reçoivent les provinces admissibles, a changé souvent ces dernières années. La dernière série de réformes a été introduite par le budget de 2009, et elle se fondait sur les recommandations du Rapport O'Brien. Plus précisément, le budget de 2009 affirmait que la péréquation croîtrait au même rythme que l'économie. Cette disposition assurerait un minimum pour protéger les provinces contre les réductions globales de la péréquation. L'augmentation des paiements devait correspondre à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, ce qui contribuerait à assurer leur stabilité et leur prévisibilité pour les deux ordres de gouvernement tout en permettant de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique.

Le 30 mars 2010, les fonctionnaires suivants du ministère des Finances ont comparu devant le comité pour parler des transferts aux provinces et d'autres questions de finances : Nipun Vats, chef principal à la Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale; Tom McGirr, chef à la Division des relations fédérales-provinciales, Péréquation et élaboration des politiques, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale; Gérard Lalonde, directeur de la Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt; Miodrag Jovanovic, chef principal à la Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Le comité a signalé, dans son étude préliminaire du *Budget principal des dépenses 2010-2011*, qu'un montant de 14,4 milliards de dollars doit être affecté à la péréquation en 2010-2011, en recul de 1,7 milliard de dollars, soit 10,7 %, par rapport au montant qui figure dans le Budget principal de l'année précédente. Certains sénateurs craignaient que cette baisse ne semble aller à l'encontre de la disposition gouvernementale sur la croissance des paiements de péréquation.

M. Vats a expliqué :

Les montants inscrits dans le Budget principal des dépenses doivent être fondés sur les lois en vigueur au moment du dépôt. Lorsque le Budget principal des dépenses 2009-2010 a été déposé, le 12 février 2009, les changements au programme de la péréquation annoncés par le ministre des Finances [dans le budget de 2009] n'avaient pas encore été approuvés par le Parlement. [...] Pour l'exercice 2009-2010, le Budget principal des dépenses a donc fait état de paiements de péréquation de 16,1 milliards de dollars plutôt que de 14,2 milliards de dollars comme annoncés par le ministre des Finances en novembre 2008. Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 [...] faisait apparaître une réduction de ces paiements par rapport aux montants figurant dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010.

M. Vats a poursuivi en expliquant que le budget principal des dépenses présentait une comparaison, comme c'est l'usage, entre ses propres chiffres et ceux qui apparaissent dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*. Celle-ci semble faire apparaître une réduction d'un

exercice à l'autre des paiements de péréquation. Ce n'est pas le cas. Le tableau 1 présente les montants affectés au programme de péréquation au cours des cinq dernières années.

**Tableau 1 – Droits à péréquation, par province (2006–2007 à 2010–2011)  
(en millions de dollars)**

Année	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouv.-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Colombie-Britannique	Saskatchewan	Alberta	Total
2006–2007	687	291	1 386	1 451	5 539		1 709	459	13		11 535
2007–2008	477	294	1 465	1 477	7 160		1 826		226		12 925
2008–2009		322	1 465	1 584	8 028		2 063				13 462
2009–2010		340	1 391	1 689	8 355	347	2 063				14 185
2010–2011		330	1 110	1 581	8 552	972	1 826				14 371

Source : Bibliothèque du Parlement. À partir des données du ministère des Finances du Canada, <http://www.fin.gc.ca/fedprov/eqp-fra.asp>.

Des sénateurs se sont intéressés aux effets que la partie 6 du projet de loi C-9, projet de loi d'exécution du budget de 2010-2011, aurait sur les paiements de péréquation. La partie 6 tend à bonifier le programme de péréquation de 525 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011. Selon le ministère des Finances, les paiements additionnels proposés sont associés au paiement de protection sur les transferts totaux. Cette mesure ponctuelle est conçue pour faire en sorte qu'aucune province ne reçoive moins en 2010-2011 qu'elle n'a obtenu en 2009-2010 grâce aux programmes combinés de la péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. M. Vats a dit au comité que le gouvernement avait l'intention d'offrir ce paiement de protection unique pour tenir compte du ralentissement économique auquel l'économie canadienne doit s'adapter.

## **B. Commission de la fonction publique**

La Commission de la fonction publique (CFP) est un organisme indépendant, mandaté par le Parlement et chargé de s'assurer que la fonction publique est compétente, impartiale, représentative de la population canadienne et capable de servir les Canadiens avec intégrité, dans la langue officielle de leur choix.

La Commission élabore des politiques et des lignes directrices à l'intention des gestionnaires de la fonction publique qui exercent des pouvoirs délégués de dotation et tient ceux-ci responsables de leurs décisions en matière de dotation. Pour remplir ce rôle, elle procède à des

vérifications et à des enquêtes afin de confirmer l'efficacité du système de dotation et d'y apporter des améliorations. En tant qu'organisme indépendant, elle rend compte de ses résultats au Parlement.

La présidente de la CFP, Maria Barrados, Donald Lemaire, vice-président principal aux politiques, et Richard Charlebois, vice-président à la Direction générale de la gestion ministérielle, ont comparu devant le comité le 13 avril 2010 pour parler, entre autres questions, du Budget principal des dépenses de la Commission pour l'exercice 2010-2011.

M<sup>me</sup> Barrados a informé le comité que le *Budget principal des dépenses 2010-2011* autorise la CFP à dépenser 99 millions de dollars, contre 91,8 millions de dollars en 2009-2010. Cette augmentation est principalement attribuable au financement approuvé du système de recrutement électronique, le Système de ressourcement de la fonction publique. Le montant de 6,8 millions de dollars destiné au système de recrutement est limité à l'exercice financier en cours. Le témoin a également expliqué que la CFP a participé à l'examen horizontal stratégique des ressources humaines et que, par suite de cet examen, elle a subi une réduction permanente de 4,6 millions de dollars qui a commencé en 2009-2010.

M<sup>me</sup> Barrados a décrit certains des défis que la CFP doit relever, dont le principal est le vif intérêt que revêtent les emplois dans la fonction publique. Dans la conjoncture actuelle, elle prévoit que l'intérêt pour ces emplois augmentera au même rythme que le nombre d'ouvertures dans la fonction publique fédérale diminuera, au fur à mesure que le budget de 2010 sera appliqué. Compte tenu des contraintes budgétaires, il pourrait y avoir moins de débouchés dans la fonction publique et il faudra encore plus de vigilance et d'engagement pour s'assurer que les processus de dotation sont justes et transparents.

Des sénateurs se sont intéressés au Système de ressourcement de la fonction publique. Mme Barrados a expliqué que ce système est doté de la capacité de suivre électroniquement la totalité du processus de demande d'emploi pour les postes dans la fonction publique qui sont annoncés à l'extérieur. M. Charlebois a confirmé que la CFP avait consacré 61 millions de dollars à ce système jusqu'à maintenant. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a participé au financement du développement et de l'exploitation du système, mais cet apport de fonds se terminant en avril 2011, la CFP doit trouver le moyen de continuer à exploiter et à développer le

système. Selon M<sup>me</sup> Barrados, les frais annuels d'exploitation du Système de ressourcement de la fonction publique s'élèvent à environ 5 millions de dollars. Comme les fonds du Secrétariat vont se tarir, la CFP a rencontré des sous-ministres, qui se sont dits prêts à payer le système. Elle estime qu'il en coûterait à un grand ministère quelque 1 million de dollars par année pour qu'elle continue d'offrir le système.

Des sénateurs se sont inquiétés du recours aux consultants et aux occasionnels dans la fonction publique fédérale. On craint qu'un recours excessif à ces types d'employés ne sape la capacité de la CFP de préserver une fonction publique juste et transparente qui soit libre de favoritisme bureaucratique. Quant aux consultants, M<sup>me</sup> Barrados a affirmé qu'ils pouvaient être très utiles lorsque des organisations fédérales ont besoin de conseils spécialisés ponctuels. Selon elle, il serait inacceptable que le recours aux consultants serve à contourner les exigences en matière de sécurité, de langues et d'application régulière de la loi. Elle a exprimé des inquiétudes du même ordre au sujet de l'utilisation, par les organisations fédérales, d'employés temporaires ou occasionnels. Elle a fait observer :

On tend beaucoup trop à entrer à titre d'occasionnel pour une période de 90 jours, et alors il n'y a pas de critères de mérite ni de processus. On entre à titre d'occasionnel parce qu'on connaît des gens. On finit par connaître le système, puis on s'informe des concours pour des postes temporaires, pas permanents, où les exigences ne sont toujours pas les mêmes. Les affectations de six mois moins un jour ne comptent pas de zone nationale de sélection. D'ici la fin de l'affectation, on finit par connaître tout le monde et connaître le travail. Arrive enfin le processus. La suite se devine facilement : la personne qui a occupé le poste tout ce temps, qui connaît tout le monde, obtient le poste.

Le témoin a néanmoins insisté sur le fait qu'il arrivait que l'embauche d'employés temporaires se justifie. Le comité souhaite qu'on arrive à concilier l'embauche d'employés temporaire et le maintien d'une fonction publique juste et transparente.

### **C. Programme de développement des collectivités**

Le Programme de développement des collectivités a été autorisé en 1985 dans le cadre de la Planification de l'emploi. Le Programme national de développement des collectivités est actuellement administré par cinq organismes de développement régional : Agence de promotion



économique du Canada atlantique (APECA), Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), Développement économique Canada pour les régions du Québec (ADECQR), Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), relevant d'Industrie Canada (IC).

Le programme national vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) locales des collectivités rurales à répondre à leurs besoins économiques, à aider les collectivités rurales à élaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques communautaires en vue du développement durable de leur économie locale et à fournir des ressources aux sociétés de développement des collectivités (SADC) pour mettre en valeur leur potentiel communautaire d'adaptation au changement et de gestion du changement.

Le tableau 2 indique les fonds attribués à chaque organisme de développement régional pour le Programme de développement des collectivités dans le *Budget principal des dépenses 2010-2011* et le total reçu par chacun en 2009-2010 :

**Tableau 2 : Fonds fédéraux destinés au Programme de développement des collectivités**

<b>Organisme de développement régional</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2009-2010</b>
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	10 962 000	13 052 000
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (ADECQR)	32 300 000	32 000 000
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (DEO)	23 653 993	...
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	9 571 800	...
Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (relevant d'Industrie Canada) (FedNor)	8 488 200	21 760 000
<b>Total</b>	<b>84 975 993</b>	<b>66 812 000</b>

Source : *Budget principal des dépenses 2010-2011*.

À sa séance du 14 avril 2010, le comité a accueilli des représentants de chacun des organismes de développement régional pour discuter du Programme de développement des collectivités. Daniel Watson, sous-ministre, représentait DEO. Clair Gartley, vice-président aux Innovations commerciales et au développement communautaire, représentait l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario. Les représentantes d'Industrie Canada,

responsable de FedNor, étaient France Pégeot, sous-ministre adjointe aux Opérations régionales, et Carmen DeMarco, gestionnaire pour la Région Nord-Est de l'Ontario, Réalisation de programmes. L'ADECRCQ était représenté par Manon Brassard, vice-présidente aux opérations, et Rita Tremblay, vice-présidente aux politiques et à la planification. Enfin, Robert Smith, directeur général du Développement communautaire, et Kent Estabrooks, directeur général des Finances et de l'administration, représentaient l'APECA.

Le comité a appris qu'il y avait au Canada 273 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Chacune d'elle est une organisation sans but lucratif de développement local implantée en dehors des grands centres et dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles, épaulé par un personnel professionnel. Les SADC sont reliées par un réseau national de SADC comptant des antennes provinciales et régionales. Selon M. Watson, de DEO, les SADC « offrent [...] une planification et un développement économique stratégiques au niveau communautaire, des services aux entreprises, l'accès au financement et un soutien pour les projets communautaires ». Le même témoin a déclaré :

Au cours des 11 dernières années, les SADC ont réalisé 60 000 investissements totalisant plus de 2,3 milliards de dollars dans des PME qui ont de la difficulté à avoir accès aux sources traditionnelles de capital. Un montant additionnel de 4,3 milliards de dollars, provenant principalement du secteur privé, a permis de créer ou de conserver quelque 260 000 emplois à temps plein.

Certains sénateurs ont été intéressés d'apprendre de M. Smith, de l'APECA, qu'environ 95 p. 100 des fonds autorisés par le Parlement dans le Budget principal des dépenses, étaient consacrés aux frais d'administration. M<sup>me</sup> Brassard, de l'ADECRCQ, a signalé que les fonds reçus du Parlement servaient à payer les employés qui administrent les prêts du Programme de développement des collectivités et les activités des diverses SADC qui surveillent les prêts. M. Watson, de DEO, a précisé que les fonds servaient à assumer tous les frais de fonctionnement des SADC, y compris les déplacements et les loyers. M. Estabrooks a fait savoir au comité que le reste des fonds reçus du Parlement allait dans des fonds d'investissement.

Les représentants des organismes de développement régional ont précisé qu'il y avait deux postes distincts de financement, l'un pour le fonctionnement et l'autre pour les prêts. M. Gartley,

de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, a fait observer que les fonds de fonctionnement provenaient des crédits autorisés chaque année dans le Budget principal des dépenses. Il a ajouté que, lorsque le Programme de développement des collectivités a été mis sur pied, chaque SADC a été dotée de fonds de 1,5 million de dollars, amorce des fonds de prêts. Les deux postes sont demeurés distincts depuis la mise en place du Programme de développement des collectivités.

#### **D. Vérificateur général**

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement qui vérifie les ministères et organismes fédéraux, la plupart des sociétés d'État, un grand nombre d'autres organisations fédérales et les territoires, et qui signale publiquement à la Chambre des communes des questions qui, selon lui, devraient être portées à son attention. Les pouvoirs et les responsabilités du vérificateur général sont énoncés dans la *Loi sur le vérificateur général*. Le Bureau du vérificateur général (BVG) vérifie les activités du gouvernement fédéral et fournit au Parlement, de manière indépendante, de l'information, une assurance et des avis en vue de contribuer à tenir le gouvernement responsable de l'intendance des fonds publics.

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, a comparu devant le comité le 21 avril 2010 pour parler du Budget principal des dépenses du BVG ainsi que de ses derniers rapports de vérification. Elle était accompagnée des vérificateurs généraux adjoints Sylvain Ricard, Nancy Cheng et Ronald Campbell.

Le Budget principal des dépenses autorise 85 millions de dollars pour le BVG en 2010-2011, en progression par rapport aux 82 millions de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*. Le Bureau compte actuellement 635 employés répartis dans différents bureaux au Canada. Un peu plus de la moitié de son travail porte sur les vérifications des états financiers. Les vérifications de gestion occupent le reste du temps. Le Bureau réalise environ 25 vérifications de gestion chaque année.

Le rapport que la vérificatrice générale a remis au printemps 2010 porte sur les questions suivantes :

- Vieillesse des systèmes de technologie de l'information;
- Modernisation de la gestion des ressources humaines;

- Réhabilitation des édifices du Parlement;
- Développement durable dans les Territoires du Nord-Ouest;
- Recherche scientifique — Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- Examens spéciaux des sociétés d'État — 2009
- Dossiers de santé électroniques au Canada — Survol des rapports de vérification fédéral et provinciaux.

Les membres du comité ont discuté de ces questions, entre autres, avec M<sup>me</sup> Fraser.

Des sénateurs se sont plus particulièrement intéressés à la rénovation de la Cité parlementaire. La seule recommandation du BVG au sujet de la réhabilitation des édifices du Parlement est la suivante : « Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, en collaboration avec les présidents du Sénat et de la Chambre des communes et avec leur appui [...] devrait élaborer et proposer des mécanismes pour veiller à ce que les responsabilités et la reddition de comptes à l'égard des édifices du Parlement soient confiées au Sénat et à la Chambre des communes. » Des sénateurs ont fait remarquer qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts si le Sénat et la Chambre des communes demandaient de coûteuses rénovations des édifices où se trouvent leurs bureaux. M<sup>me</sup> Fraser a répondu qu'il existait à l'étranger des modèles applicables à la situation du Canada. Elle a également fait remarquer que TPSGC n'avait élevé aucune objection au sujet de la collaboration avec le Sénat et la Chambre des communes pour négocier une solution aux défis que présente l'entretien de la Cité parlementaire.

Certains sénateurs ont fait porter leur attention sur le survol proposé par le BVG des vérifications fédérale et provinciales des dossiers de santé électroniques. Le BVG et six bureaux de vérification provinciaux ont effectué des vérifications distinctes mais parallèles de la conception et de l'implantation des dossiers électroniques de santé. Ces dossiers devraient permettre de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins. Toutefois, cette initiative pancanadienne exige des investissements importants et présente des difficultés non négligeables. Dans une vérification antérieure, le BVG avait conclu qu'Inforoute Santé du Canada, société fédérale qui dirige le développement national des dossiers électroniques de santé, affiche un bon rendement.

Interrogée au sujet de l'efficacité possible de ces dossiers, M<sup>me</sup> Fraser a signalé :

Cela aura pour effet d'éliminer beaucoup de problèmes causés par les dossiers papier, comme les réactions indésirables à certains médicaments, car on ne peut pas savoir si une personne a consulté deux ou trois médecins et a reçu différents traitements, et si une prescription se trouve dans une autre pharmacie. Cela permet aussi d'éviter de faire des analyses en double. Chaque fois que vous irez chez le médecin, celui-ci demandera toujours les mêmes batteries de tests. Si tout se trouve dans un seul et même dossier, il est à espérer que certains problèmes disparaîtront.

Des sénateurs ont souhaité savoir si Inforoute Santé du Canada et les organisations provinciales respectaient la vie privée des Canadiens. M<sup>me</sup> Fraser a signalé que le BVG s'était assuré que toutes les organisations vérifiées respectaient, dans l'élaboration des réseaux électroniques, les lois provinciales et fédérales en matière de réseaux de santé électroniques.

#### **E. Postes canada**

La Société canadienne des postes est l'une des sociétés d'État fédérales les plus importantes et l'un des plus grands employeurs au Canada, avec environ 60 000 employés à temps plein ou à temps partiel (ses filiales en emploient 12 000 autres), dont la plupart sont syndiqués. Postes Canada est une société d'État depuis 1981. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Moya Greene, présidente-directrice générale de la Société canadienne des postes, a comparu devant le comité le 27 avril pour parler du financement de Postes Canada et d'autres questions liées au mandat de Postes Canada<sup>1</sup>.

D'après son rapport annuel de 2009, déposé au Parlement le 26 avril 2010, la Société canadienne des postes a déclaré en 2009 des bénéfices pour la 15<sup>e</sup> année consécutive. Elle a enregistré un revenu net consolidé de 281 millions de dollars sur un produit d'exploitation de 7,3 milliards de dollars. M<sup>me</sup> Greene, présidente-directrice générale de Postes Canada a appris au comité que le gain de 2009 ne reflète pas les faiblesses sous-jacentes du rendement de

---

<sup>1</sup> Le 27 mai 2010, M<sup>me</sup> Greene a été nommée présidente-directrice générale de la Royal Mail, l'administration postale du Royaume-Uni.

l'exploitation, ni les défis financiers qui attendent la société d'État. Sans mesures rigoureuses de limitation des coûts qui se sont soldées par une réduction de 540 millions de dollars des coûts prévus par le secteur Postes Canada, et sans une réduction imprévue de 271 millions de dollars au titre des avantages sociaux futurs, la Société aurait déclaré une perte en 2009. Comme beaucoup d'autres entreprises, elle a dû affronter une conjoncture difficile en 2009. Les volumes et les revenus de tous les secteurs d'activité de Postes Canada et de sa plus importante filiale, Purolator, ont accusé une baisse brutale. Les revenus consolidés ont été en repli de 421 millions de dollars par rapport à 2008.

Des sénateurs ont exprimé des préoccupations au sujet des services de Postes Canada dans les zones rurales. M<sup>me</sup> Greene a renseigné le comité :

Il y a 4 000 bureaux de poste, 4 000 points de service dans les régions rurales du Canada, et la grande majorité des Canadiens vivant en milieu rural ont accès à des services postaux situés relativement près de leur domicile. Nous tentons de maintenir la livraison du courrier dans son intégralité.

En 1994, le gouvernement a imposé un moratoire à la fermeture des bureaux de poste ruraux. M<sup>me</sup> Greene a dit au comité que Postes Canada respectait ce moratoire, mais elle a aussi ajouté que la Société avait besoin d'une latitude suffisante pour s'adapter à l'évolution des circonstances.

Des membres du comité ont souhaité également en apprendre davantage sur les plans de production de revenus et de diversification. M<sup>me</sup> Greene a expliqué aux sénateurs qu'il y avait deux secteurs particuliers auxquels Postes Canada s'intéressait : la communication électronique pour le courrier transactionnel et l'offre en ligne pour le marketing direct.

M<sup>me</sup> Greene a ajouté que la Société devait diversifier ses sources de revenus et se lancer dans des entreprises tout à fait différentes de celles d'aujourd'hui. D'autres services postaux, notamment ceux de la Nouvelle-Zélande, ont réussi dans le secteur des services bancaires. Le secteur des mandats-poste rapporte déjà plus de un milliard de dollars à Postes Canada. M<sup>me</sup> Greene a déclaré :

Pour nombre de petites entreprises dans le Nord du Canada, les services de mandat-poste font office de services bancaires. Nous effectuons beaucoup d'activités de vérification sur les demandeurs de carte de crédit pour confirmer que les personnes qui se présentent sont bel et bien celles qui devraient recevoir la carte. Nous croyons que cette catégorie de services de vérification pourrait se transformer dans l'avenir en services bancaires classiques, comme cela s'est fait dans nombre de services postaux.

Postes Canada envisage cette possibilité, a-t-elle dit.

M<sup>me</sup> Greene a également parlé d'un des défis que Postes Canada doit maintenant relever. Les facteurs trient à la main le courrier de leur tournée comme ils le faisaient il y a 100 ans. Le matériel et la technologie de tri automatique sont disponibles depuis 20 ans, mais Postes Canada a été si lent à adapter cette nouvelle technologie que certains centres « utilisent un équipement qui trône fièrement au musée de la Poste des États-Unis ».

Des sénateurs se sont intéressés à la partie 15 du projet de loi d'exécution du budget, le C-9 de 2010-2011, qui modifierait le privilège exclusif de Postes Canada pour permettre aux exportateurs de lettres ou aux entreprises de réexpédition d'accepter au Canada des lettres à transmettre et à distribuer à l'étranger. Mme Greene a fait une mise au point :

... j'aimerais préciser que le projet de loi ne retire pas le privilège exclusif. [...] Il ne touche qu'une minuscule sous-section du courrier, et je suis convaincue que nous pouvons réussir à mener une concurrence vigoureuse pour la conserver. Des nombreux défis que doit relever Postes Canada, les entreprises de réexpédition sont bien loin d'occuper l'un des dix premiers rangs.

Le comité reviendra sur la question lorsqu'il étudiera le projet de loi C-9 au cours de séances ultérieures.

## **F. Énergie atomique du Canada limitée**

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale qui se spécialise dans les sciences et l'énergie du nucléaire. Bien que la première activité commerciale d'EACL soit la mise au point, la vente et l'entretien des réacteurs CANDU, la production d'isotopes

médicaux est une importante activité commerciale secondaire. Aujourd'hui, EAACL fournit une technologie nucléaire et des services à des entreprises de production d'électricité dans le monde entier. Elle compte environ 4 800 employés qui travaillent dans toute la gamme des services nucléaires : soutien à la recherche et au développement, gestion de la construction, conception et génie, technologie spécialisée, gestion des déchets et mise hors service, afin d'appuyer l'exploitation des réacteurs nucléaires CANDU.

Au Canada, on compte 20 réacteurs CANDU qui produisent 16 % de l'électricité nécessaire : 54 % de l'électricité en Ontario, 25 % au Nouveau-Brunswick et 3 % au Québec. De plus, neuf réacteurs CANDU ont été vendus et installés en Corée, en Roumanie, en Argentine et en Chine.

Hugh MacDiarmid, président-directeur général, a comparu devant le comité le 4 mai 2010 pour traiter du Budget principal des dépenses d'EAACL. Il était accompagné de Kent Harris, premier vice-président et directeur général des finances, et de M. William Pilkington, vice-président principal et agent principal du nucléaire.

M. MacDiarmid a fait le point pour le comité sur la réparation du réacteur national de recherche universel (RNU), principal producteur canadien d'isotopes à usage médical. Le RNU n'est plus en exploitation depuis mai 2009. Le témoin a dit que le réacteur reprendrait la production d'isotopes d'ici la fin de juillet 2010. Il a toutefois ajouté : « Le nouveau calendrier comprend une marge prudente pour les imprévus qui est fonction de la difficulté inhérente de ces dernières séquences de réparation. »

Des sénateurs voulaient également savoir où en était le projet de remise en état du réacteur de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Ce projet de 1,4 milliard de dollars a été entrepris au printemps de 2008 et, au départ, le réacteur devait être remis en exploitation au plus tard en octobre 2009. L'estimation initiale de la remise en état s'élevait à 1,4 milliard de dollars; des reportages veulent que les dépassements de coûts atteignent maintenant 475 millions de dollars, ce qui n'englobe pas les coûts, pour le Nouveau-Brunswick, de l'achat d'énergie de remplacement. M. MacDiarmid a affirmé que le projet de remise en état : « ... s'est déroulé de telle façon qu'il est apparu très clairement que [EAACL] (avait) sous-évalué les difficultés techniques et surévalué (ses) capacités à respecter les délais et les coûts négociés au départ et apparaissant dans le contrat ». Il a fait remarquer que le contrat avait été négocié assez



rapidement et que toute prévision d'achèvement du projet après octobre 2010 tiendrait de la spéculation.

Certains sénateurs ont signalé que, au cours des deux dernières années, année en cours non comprise, EACL avait obtenu des avances de 100 et de 150 millions de dollars sur le crédit 5 du Conseil du Trésor en raison de situations extraordinaires et imprévisibles et parce qu'elle ne pouvait attendre le Budget supplémentaire des dépenses. M. Harris a expliqué au comité qu'EACL n'a pas la même capacité qu'une entreprise classique de se procurer des fonds. Elle n'a donc d'autre choix que de faire appel au crédit du Conseil du Trésor pour absorber des dépenses imprévues. Selon ce témoin, EACL a en ce moment des entretiens avec Ressources naturelles Canada pour voir comment éviter désormais d'avoir recours au crédit 5 du Conseil du Trésor.

Des sénateurs étaient intéressés par les plans gouvernementaux de restructuration des activités d'EACL. Dans le budget de 2009, le gouvernement a déclaré qu'il examinerait la structure d'EACL pour s'assurer qu'elle convient à un marché en évolution. L'examen devait porter sur des options diverses, dont la participation du secteur privé aux activités commerciales de la société, afin de positionner l'industrie nucléaire canadienne pour qu'elle profite au maximum des débouchés à venir, tant au Canada qu'à l'étranger.

En mai 2009, le gouvernement a annoncé qu'EACL serait scindée en deux entités dont l'une, qui comprend le Laboratoire de Chalk River, restera sous le contrôle du gouvernement. Le secteur commercial d'EACL, qui conçoit et vend les réacteurs nucléaires CANDU qui servent à produire de l'électricité, serait vendue.

Selon le budget de 2010, le gouvernement lancé un processus de restructuration à l'égard d'EACL afin d'attirer davantage d'investissements et des compétences nouvelles, de donner à la société d'État les moyens de prospérer au sein d'un marché mondial en évolution et d'offrir de nouvelles perspectives pour le secteur canadien de l'industrie nucléaire. Les investisseurs ont été invités à présenter des propositions concernant les services de réacteurs commerciaux d'EACL en décembre 2009. Le ministre des Ressources naturelles étudiera les propositions reçues et évaluera la meilleure façon de restructurer la société d'État en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement.

La partie 18 du projet de loi C-9 de 2010-2011 portant exécution du budget autoriserait un certain nombre de mesures visant la réorganisation et le dessaisissement de tout ou partie d'EACL. En outre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le ministre des Ressources naturelles pourrait : disposer de tout ou partie des titres d'EACL; modifier les buts d'EACL; faire fusionner ou dissoudre EACL. En outre, toujours avec l'approbation du gouverneur en conseil, le ministre pourrait constituer une nouvelle personne morale ou entité; acquérir les titres d'une personne morale ou entité ou en disposer, les titres de la nouvelle personne morale ou les titres acquis appartenant à la Couronne. Le comité examinera cette question lorsqu'il étudiera le projet de loi C-9 au cours de séances ultérieures.

### **G. Société Radio-Canada**

La Société Radio-Canada (SRC) est le radiodiffuseur public national du Canada et l'une de ses plus grandes institutions culturelles. Elle offre une gamme complète de services de radio, de télévision, sur Internet et par satellite. Son mandat, prévu dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, dispose : « ... la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit ». La SRC fait rapport chaque année au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

La SRC a un modèle de financement hybride. Pendant l'exercice 2008–2009, ses revenus ont totalisé 1,8 milliard de dollars. De ce montant, les crédits parlementaires ont représenté 1,1 milliard de dollars. La publicité et les ventes d'émissions ont rapporté 356 millions de dollars. Les services spécialisés ont permis d'engranger 149 millions de dollars pendant le même exercice. Le tableau 3 présente le détail des fonds perçus par la SRC entre 2004-2005 et 2008-2009.

**Tableau 3 : Revenus de la SRC (en millions de dollars), de 2004–2005 à 2008–2009**

Revenus	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Crédits parlementaires	877	946	914	900	1 070
Fonds non récurrents	60	60	60	60	...
Publicité et vente d'émissions	322	315	329	317	356
Autres revenus	87	84	80	99	107
Revenu des abonnements aux services spécialisés	138	144	150	151	149
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté ( <i>sans effet sur le financement courant</i> )	117	118	93	102	111
<b>TOTAL</b>	<b>1 484 \$</b>	<b>1 528 \$</b>	<b>1 626 \$</b>	<b>1 629 \$</b>	<b>1 793 \$</b>

Source : Rapports annuels de CBC/Radio-Canada, années diverses.

Les crédits parlementaires de l'exercice 2009-2010 se sont élevés à 1,140 milliard de dollars (1,053 milliard de dollars dans le Budget principal des dépenses, 60 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses, 27 millions de dollars en rajustements de rémunération). Le *Budget principal des dépenses 2010-2011* prévoit 1,091 milliard de dollars pour la SRC.

Le comité a recueilli le témoignage du président-directeur général de la SRC, Hubert Lacroix, le 12 mai 2010. Son témoignage a porté sur le Budget principal des dépenses de la Société et d'autres questions.

M. Lacroix a expliqué au comité la déception que la SRC a ressentie devant la décision que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendue en avril 2010 au sujet de la valeur des signaux, autorisant les radiodiffuseurs privés à négocier avec les câblodistributeurs et les entreprises de télédiffusion par satellite des droits pour leurs signaux, tout comme le font les chaînes spécialisées. Dans sa décision, le CRTC a refusé le même droit à la SRC. M. Lacroix a expliqué que le modèle d'affaires de la société d'État était mis à mal par cette décision du CRTC. Il a déclaré :

Les chaînes spécialisées perçoivent des recettes d'abonnement. Pour regarder l'autre match de hockey ce soir, il faudra payer pour que TSN soit accessible à la maison. Si l'on regarde Discovery Channel ou une autre chaîne de spécialité, il y a des frais à payer, et le

diffuseur perçoit également des recettes publicitaires de cette chaîne. Nous n'avons pas l'avantage de ce tarif d'abonnement. Sur les frais payés pour le câble, aucun sou ne nous revient, qu'il s'agisse de la Première Chaîne de Radio-Canada, du réseau de la SRC ou de notre chaîne de télévision principale. C'est ce qui ne fonctionne pas. Le CRTC l'a reconnu. [...] ... le CRTC a offert une solution aux diffuseurs privés et a dit que la CBC/Radio-Canada ne pouvait pas en faire partie. Le CRTC nous a expliqué que, dans le cadre de cette négociation pour la valeur du signal, il va permettre à des diffuseurs privés de retirer leur signal, comme c'est possible aux États-Unis, si le diffuseur privé et l'entreprise de câblodistribution, par exemple, ne s'entendent pas sur la valeur d'une chaîne en particulier.

La diminution des revenus provenant de la publicité, dans la conjoncture actuelle, a contribué à l'exaspération de M. Lacroix devant la décision du CRTC. Vu les difficultés financières qui l'assaillent depuis quelques années, les revenus de la publicité sont essentiels à la société d'État si elle veut s'acquitter de son mandat.

Les sénateurs s'intéressaient à cette question et à d'autres sujets, dont la représentation régionale, d'autres enjeux liés à l'octroi de fonds fédéraux et les méthodes utilisées par la SRC pour choisir des entreprises de sondage d'opinion et retenir leurs services. Le comité a demandé à la SRC de plus amples renseignements sur ces questions et voudra peut-être les étudier plus à fond et en faire rapport ultérieurement.

## **CONCLUSION**

Ces questions parmi d'autres, y compris la réalisation de plusieurs initiatives du budget de 2009, ont été abordées au cours de l'étude que le comité a faite du *Budget principal des dépenses 2010-2011* jusqu'en mai 2010. Dans les mois à venir, le comité entend poursuivre son examen de ce budget afin d'étudier plus à fond les plans de dépenses du gouvernement pour l'exercice 2010-2011 et faire rapport de ce travail à une date ultérieure.